

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants :
Absents : 01
Exclus : //

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. ADAM Hervé, M. RENARD Jonathan, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEMBault Sébastien, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,

Absente excusée : Mme BOITTIN Annick,

Mme Sandra FOUCAULT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation :
02/07/2020

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie le :

Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que conformément au n° 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes appelées à siéger à la commission ; seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par la DDFIP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste ci-joint.

Attribution de vente d'herbe

Suite au conseil municipal du 09 juin il a été affiché une proposition de vente d'herbe (parcelle section B n° 312 – superficie environ 8000 m²).

Monsieur le Maire indique qu'une seule proposition a été reçue, il s'agit de l'EARL BOITTIN-LERAY pour un montant de 85 €.

Le conseil municipal décide d'attribuer la vente d'herbe pour la somme proposée à l'EARL BOITTIN-LERAY----

Divers

Prix des repas pris par Charlotte CANTIN (bénévole à l'école) à facturer à l'Ecole Sacré Cœur :

La commune achète le repas adulte non-livré = **4.34 €**

2 tarifs existent pour la facturation (délib 2019-48 du 16/07/2019)

Repas servis aux élèves des écoles primaires, stagiaires et aides de vie scolaire	3.70 €
Repas servis au personnel enseignant	6.52 €

Le conseil municipal décide de facturer les repas de C.Cantin à 3.70 €---

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

La préfecture demande dorénavant un suppléant au conseiller municipal, cela est proposé à Mme Manceau Brigitte qui l'accepte.

Un récapitulatif du dossier Bel Air a été remis aux conseillers et commenté---

Participation citoyenne

Monsieur le Maire indique que Mesdame Annick Boittin (31 rue de Bretagne) et Marie Thérèse Pautrel (6 rue de la confrérie) ont donné leur accord à être l'interlocuteur communal ; la signature de la convention est prévue pour septembre.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Léonce LAGOUTTE